

tion et d'embellissement commencés à l'église paroissiale, sous la direction de M. le grand vicaire. L'architecte Pierre Noiseux y travaillait avec ardeur et bon goût.

Deux ans après son arrivée aux Trois-Rivières, l'abbé de Calonne apprit la mort de son neveu, le fils de l'ex-ministre. Charles Henri Louis de Calonne était mort en 1809, à Messine, en Sicile, où il commandait une compagnie dans le Régiment des *Chasseurs Britanniques*.

Son oncle, l'abbé, avait alors seul droit à la succession de son frère. L'héritage valait cinquante-neuf mille francs (59,000) d'inscriptions au trésor royal. Il y avait en outre des forêts confisquées pendant l'émigration, mais non vendues comme biens nationaux ; et de plus, des droits d'indemnité pour prix d'autres propriétés vendues. M. l'abbé de Calonne voulut demeurer étranger à ces procédés de succession, se refusant à toute démarche tendant à en revendiquer la moindre partie. M. Cadieux, curé des Trois-Rivières (1820) et qui vivait dans l'intimité avec ce saint prêtre, lui proposa de s'intéresser à la communauté des pauvres Ursulines dont il était le chapelain. L'abbé lui répondit qu'il ne connaissait pas assez la nature de la succession de son frère, ni la provenance des biens dont elle se composait pour la réclamer ou pour s'en faire reconnaître le propriétaire.

Outre la peine que l'abbé de Calonne éprouva de la mort de son neveu, seul héritier du nom de sa famille, il en pleura une autre toute spirituelle. Un jeune homme qu'il avait élevé et